

Date de dépôt: 16 avril 2007

Rapport **de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :** **Restrictions budgétaires : Le Conseil d'Etat doit donner** **l'exemple**

Rapport de M. Roger Golay

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1605, signée par 2054 personnes, a été déposée au Grand Conseil en date du 15 décembre 2006. Ce document a été transmis à la Commission des pétitions.

La commission susdite a étudié cette pétition lors de ses séances des 8 et 29 janvier et 5 février 2007, sous la houlette de notre excellente présidente, M^{me} Emilie Flamand. Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Christophe Vuilleumier. Nous le remercions vivement de son précieux concours.

Audition de MM. Fabrice Chaperon et Laurent Tetamenti, **pétitionnaires, le 29 janvier 2007**

D'emblée, M. Tetamenti explique que cette pétition a été déposée en raison de la situation financière de l'Etat et des restrictions financières imposées à la population. De ce fait, il est apparu cohérent aux pétitionnaires de proposer aux conseillers d'Etat qu'ils donnent l'exemple en sacrifiant une partie de leur salaire. Il ajoute qu'un autre pays européen a pris récemment des mesures similaires.

M. Chaperon ajoute qu'une telle action permettrait d'accroître la crédibilité du gouvernement.

Une commissaire remarque que les pétitionnaires attendent un signe de la part des conseillers d'Etat afin de démontrer que les politiques sont également touchés par les mesures d'économie.

M. Chaperon indique que la pétition propose une baisse de 30 % des salaires des conseillers d'Etat, pourcentage qui, semble-t-il, serait raisonnable aux yeux des pétitionnaires. Malgré cette baisse, les revenus de ces magistrats resteraient très élevés en comparaison au reste des salaires genevois.

M. Tetamenti indique également que les conseillers d'Etat sont des élus du peuple. Ils ont fait le choix d'être au service de la population et que cette baisse serait perçue comme un geste politique symbolique.

Un commissaire rappelle que les salaires actuels garantissent la présence de personnes compétentes à la tête de l'Etat plutôt que d'amateurs.

M. Tetamenti réplique que l'efficacité n'a pas de rapport avec l'argent et que si c'était le cas, nous n'aurions pas connu la déroute de Swissair. Il pense en fin de compte que cette idée concernant les hauts salaires et l'efficacité de travail est une dérive idéologique.

Un autre commissaire s'indigne de la perception qui est faite de la part des pétitionnaires à l'égard des conseillers d'Etat et de leur engagement. Il soulève, en outre, les nombreux sacrifices qu'ils consentent pour le bien de la République. Selon lui, la retraite octroyée aux conseillers d'Etat n'est qu'une juste récompense au regard de leurs nombreux sacrifices professionnels et privés.

M. Tetamenti rétorque qu'il n'est pas question de remettre en cause la retraite à 65 ans mais bien des privilèges qui sont donnés aux anciens magistrats qui terminent leur mandat avant 65 ans.

M. Chaperon ajoute que les conseillers d'Etat choisissent sciemment de briguer un tel poste et il pense qu'il est aisé pour eux de retrouver une nouvelle position au terme de leur mandat politique.

M. Tetamenti indique encore que la politique est une activité particulière qui nécessite des sacrifices. Toutefois, il mentionne que cette activité procure un grand nombre d'avantages qui constituent un atout pour la suite de leur carrière professionnelle.

Une commissaire demande aux pétitionnaires si ceux-ci ont des chiffres pour comparer les écarts entre les différents cantons.

M. Tetamenti lui répond que les conseillers d'Etat vaudois touchent 5 % de plus. Il ignore ce qu'il en est dans les autres cantons.

Une commissaire mentionne que pour arriver au rang de conseiller d'Etat, il faut faire preuve d'un grand engagement bénévole. L'image publique est également un aspect à prendre en compte dans le calcul.

M. Chaperon répond être militant depuis plusieurs années et donc bien connaître ce genre d'expérience. Il est persuadé qu'un des conseillers d'Etat n'est pas à 30 % près. Pour ce pétitionnaire, augmenter les salaires risquerait de favoriser les opportunistes.

Les pétitionnaires estiment que le type de baisse proposée dans la pétition n'est pas indécent. Il rappelle que cette pétition a été lancée en raison du contexte économique du canton.

A la fin de l'audition, la présidente informe les pétitionnaires des différentes possibilités relatives au traitement d'une pétition par le Grand Conseil. Après les remerciements d'usage, la commission prend congé des pétitionnaires.

Discussion de la commission

Tout au long du débat, les membres de la commission n'ont eu de cesse de relever que les auteurs de la pétition ont exposé leurs arguments et propositions avec conviction et dans un grand sens civique. Nous les félicitons et remercions ici pour leur engagement citoyen.

Par contre, la majorité des commissaires a estimé que les invites mentionnées dans la pétition étaient inconvenantes et la conclusion du texte totalement irrespectueux.

Cette majorité a relevé que les conseillers d'Etat sont confrontés à des responsabilités très importantes, lesquelles justifient pleinement les avantages et salaires dont, aujourd'hui, ils bénéficient.

Nous relevons également que leurs engagements professionnels et sacrifices sur leur vie privée en faveur de la collectivité publique sont hautement reconnus.

D'autre part, au même titre que l'ensemble de la fonction publique, les conseillers d'Etat n'ont pas été épargnés par les restrictions budgétaires.

La Commission des pétitions relève encore que les conditions sociales des conseillers d'Etat doivent être suffisamment attractives afin de s'entourer de gens compétents. Elle estime que les conditions actuelles ne sont pas indécentes vis-à-vis du secteur privé ou public.

A la suite de ce débat, la majorité des commissaires demande le classement de cette pétition.

Par conséquent, la présidente passe au vote le classement de la pétition 1605.

En faveur : 2 Ve, 1 S, 1 PDC, 2 UDC, 3 L et 1 MCG

Abstentions : 2 S

Pétition (1605)

Restrictions budgétaires : Le Conseil d'Etat doit donner l'exemple

Les personnes soussignées demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève de diminuer de 30% les salaires des conseillers d'Etat ainsi que de supprimer les pensions de retraite accordées à ces derniers, pour les motifs suivants :

En ce qui concerne les salaires des conseillers d'Etat :

La situation financière du canton et les restrictions budgétaires imposées à la population (salariés-es, chômeurs-ses, retraités-es, invalides, personnes à l'assistance publique) rendent indécente la rémunération actuelle des conseillers d'Etat (plus de 240 000 F par an), financée par les contribuables.

Les conseillers d'Etat sont les plus importants élus du peuple, et ils doivent plus que quiconque placer l'intérêt général avant leur intérêt financier, ce d'autant plus qu'ils jouissent d'un statut honorable et d'avantages divers.

Les rémunérations actuelles du gouvernement sont incohérentes avec son discours sur la rigueur budgétaire et sur la responsabilité de chacun en période de crise; elles discréditent l'action des ministres.

Le gouvernement genevois serait bien inspiré de suivre les exemples du président bolivien Evo Morales et du gouvernement italien de Romano Prodi, qui ont justement réduit leurs rémunérations (respectivement de 50 et 30%).

En ce qui concerne les pensions de retraite des conseillers d'Etat :

Ces rentes élevées (jusqu'à 160 000 F par an) et souvent précocement perçues constituent un affront aux travailleurs-ses du canton, qui doivent travailler jusqu'à 64/65 ans pour finalement percevoir des rentes insuffisantes et non indexées au coût de la vie.

Ces rentes de ministres sont très souvent cumulées à d'autres revenus, et cela pendant des années.

Ces rentes sont perçues alors que les classes populaires du canton subissent la politique d'austérité du gouvernement et une forte pression fiscale.

Finissons-en avec l'hypocrisie de l'établissement politique ! Ces mesures à la fois symboliques et efficaces feraient à terme économiser plus de 1 million de F par an à la collectivité.

Que le gouvernement donne moins de leçons et plus d'exemples !

N.B. : 2054 signatures

Parti communiste genevois

M. Fabrice Chaperon

Route d'Aire-la-Ville 28

1233 Bernex